

Paris, le 19 février 2024

## **AVIS INTERNET**

### **OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS**

(Part A (C) : FR0013268968 ; Part I (C) : FR0013231453 ; Part SI (C) : FR0007053749 ;

Part N (C) : FR0014002LE9 ; Part R (C) : FR001400CFA4 ; Part RE (C) : FR001400KCZ1)

Nous informons les porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS des modifications suivantes :

#### **1- Montant minimum de souscription initiale de la part SI**

Le montant minimum de souscription initiale de la part SI (C) est modifié : il passe de 500 000 euros à 10 000 000 euros.

#### **2- Fourchette de sensibilité**

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est modifiée à 1 maximum, au lieu de 2.

En cohérence avec la section « Typologie des émetteurs », l'exposition géographique de la zone OCDE du tableau de synthèse est de 120% au lieu de 100%.

**Ces modifications entreront en vigueur le 01 mars 2024.**

La documentation juridique (documents d'informations clés pour l'investisseur (DIC) et prospectus) du fonds est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS